

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2008

Membres présents : Mmes ANCIEN Raphaëlle, ANCORA Brigitte, KLEIN Bernadette, LECLAIRE Josyane, OLENDER Christine.

M.M. SIMON Roland, CLEVENOT Jean-François, FAFET Sébastien, FAVREL Claude, GUILLAUMIN Paul-Alexandre, MATHIEU Jean-Louis, PERIN Roberto, ROYER Alain, SCHARFF Christophe.

Membres absents excusés : FAVRE Christian.

Membres absents : /

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Faisant suite à la mise en concurrence réalisée par le centre de gestion de la Moselle pour le renouvellement du contrat d'assurances statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la Commune, le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le contrat proposé avec CNP Assurances, courtier gestionnaire DEXIA-SOFCAP aux conditions choisies.

AVANCEMENT DE GRADE DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer le poste existant.

RAPPORT ANNUEL DU SIEGVO

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2007 a été approuvé à l'unanimité. Ce rapport est consultable en Mairie.

CHOIX D'UN BUREAU DE CONTROLE POUR LA MISSION SPS POUR LA SALLE DES FETES

Suite à appel à candidature concernant la mission de coordination en matière de **S**écurité et de **P**rotection de la **S**anté des travailleurs dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, le conseil municipal après étude des différentes offres a décidé de confier la mission SPS à la Société SOCOTEC de Metz pour un montant HT de 2 950,- €.

MOTION POUR LES RESTRUCTURATIONS MILITAIRES

Devant la suppression des effectifs militaires de la région messine, le Conseil Municipal de Vaux a décidé de témoigner sa solidarité sous forme d'une motion qui sera adressée au Préfet de la Moselle.

SUBVENTIONS

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de :

- 2 000 € au FC VAUX
- 72 € à l' ACDAP (Association du centre de documentation et d'animation pédagogique de la circonscription de Montigny-Les-Metz).

TARIF SPECIFIQUE POUR LE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} septembre 2008, un tarif spécifique pour la demi-heure de garderie de fin de journée, de 17H30 à 18H00. Cette somme varie entre 1,40 € et 2 € en fonction du quotient familial.

VENTE DE L'ANCIENNE TONDEUSE

Le Conseil Municipal a décidé de vendre dans l'état l'ancienne tondeuse pour la somme de 150 €.

DIVERS

Le Conseil Municipal a :

- décidé de mettre en conformité l'installation contre la foudre de l'Eglise.
- a décidé de soutenir la démarche de la municipalité de Gorze visant à maintenir le fonctionnement de la poste dans sa commune.
- a désigné le nouvel emplacement de la cabine téléphonique au bas de la Taye Gloriette.
- a décidé de déplacer le coffre du courrier contre le mur de la grange place de la Mairie. Celui-ci étant situé actuellement à côté de la cabine téléphonique.